



CONSEIL GENERAL  
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2006-2011  
**PV no 14 -2011**

**Séance du 15 juin 2011 à 20h15**

**Présidence** : Mme Francine Raymondon

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Comptes communaux 2010
4. Rapport de gestion de la Municipalité
5. Règlement et tarif des frais de procédure pour les autorités administratives en matière de contraventions
6. Réorganisation territoriale de l'Action Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)
7. Demande de crédit d'étude pour l'assainissement de la grande salle
8. Informations de la Municipalité
9. Propositions individuelles
10. Contre-appel

**1. Appel**

Effectif : 69 personnes  
Présents : 37 personnes

**2. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et accepté à l'unanimité.

**3. Comptes communaux 2010**

M. Bernhard Büchler présente à l'assemblée les comptes 2010 et relève que la marge d'autofinancement s'est réduite de CHF 668'444.- en 2009 à CHF 122'405.- en 2010 suite à la baisse des revenus encaissés et l'augmentation des charges comptabilisées. Les comptes de la commune sont équilibrés avec un total de CHF 3'005'949.-, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 578'000.-. La déviation principale provient du poste « Finance », relative aux encaissements d'impôts.

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Daniel Cochand.

Il est procédé au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

**4. Rapport de gestion de la municipalité**

La lecture du rapport de gestion de la municipalité n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion est lu par M. Laurent Roy. Il est procédé au vote et le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

**5. Règlement et tarif des frais de procédure pour les autorités administratives en matière de contraventions**

Mme Madeleine Geiger donne lecture du préavis Municipal. En l'absence du rapporteur de la commission ad hoc et du rapport de ladite commission, l'assemblée accepte un rapport oral de M. Roger Imhof avec des conclusions données par écrites au Bureau.

